

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rivière-du-Loup, tenue le **16 juin 2022** à 20 heures, salle l'Horizon située au 1, rue du Saint-Rosaire à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup, et à laquelle assistaient les conseillers de comté suivants :

Louis-Marie BASTILLE, Mario BASTILLE, Ginette CARON, Rachelle CARON, Yvon CARON, Jérôme DANCAUSE, Mario LEBEL, Vincent MORE, Michel NADEAU, Louise NEWBURY, Josée OUELLET et Suzanne RHÉAUME.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Michel Lagacé, préfet.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-06-249-C

8.5 Modification de la résolution numéro 2021-07-044-A

ATTENDU la résolution numéro 2021-07-044-A informant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation des modalités de gestion des projets territoriaux qui seront financés par la part de 30 % réservée pour les MRC de l'enveloppe régionale du Fonds de soutien au rayonnement des régions - Volet 1;

ATTENDU qu'il a lieu de modifier pour les projets de la MRC, l'aide maximale recommandée, par projet, en lien avec cette enveloppe dédiée qui est présentement de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Josée Ouellet et résolu :

QUE ce conseil modifie le 3^e résolu de la résolution numéro 2021-07-044-A par « que l'aide maximale recommandée, par projet dont la MRC n'est pas porteur, en lien avec cette enveloppe dédiée sera un montant de 50 000 \$; »;

QUE ce conseil informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de cette modification.

☞ Adoptée à l'unanimité des conseillers habiles à voter. ☞

(Signé) *Jocelyn Villeneuve*, directeur général
et greffier-trésorier

(Signé) *Michel Lagacé*, préfet

CERTIFIÉE VRAIE COPIE CONFORME

Rivière-du-Loup, le 17 juin 2022

MRC de
Rivière-du-Loup

Jocelyn Villeneuve
Jocelyn Villeneuve, directeur général et greffier-trésorier

Le procès-verbal n'a pas été approuvé